

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 4 novembre 2019 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.**

**Sont présents:** M. Marc Dubeau, Maire  
M. Bruno Guilbault, Conseiller  
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère  
M. Mario Godbout, Conseiller  
Mme Lucie Racine, Conseillère  
M. Luc Bergeron, Conseiller

**Est absent :** M. Lawrence Cassista, Conseiller

**Secrétaire d'assemblée :** Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

**PUBLIC :** 3

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1. Comptes.
  - 4.2. Dépôt des états comparatifs.
  - 4.3. Déclaration des intérêts pécuniaires 2020.
  - 4.4. Programmation de la TECQ 2019-2023.
  - 4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt afin de décréter une dépense de 623 000\$ et un emprunt de 300 000\$ pour les travaux de reconstruction de la route des Carrières.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1. Analyse de vulnérabilité du puits P-1- Demande d'aide financière pour 2020.
  - 5.2. Calendrier des assemblées 2020-Approbation.
  - 5.3. Nomination des maires suppléants 2020.
  - 5.4. Nomination des représentants municipaux 2020.
  - 5.5. Réfection du centre des loisirs-Octroi du contrat de construction.
  - 5.6. Repas des fêtes-Approbation.
- 6. URBANISME**
  - 6.1. Nomination-CCU
  - 6.2. Demandes d'approbation PIIA.
- 7. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 7.1 Plan de sécurité civile-Entente intermunicipale-Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente.
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

178-20191104

## 2. ORDRE DU JOUR

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée**

## 3. PROCÈS-VERBAUX

179-20191104

### 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

**Considérant que** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

**Adoptée**

## 4. TRÉSORERIE

180-20191104

### 4.1. COMPTES

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;

**Considérant que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**Adoptée**

DÉPÔT-ÉTATS  
COMPARATIFS

### 4.2. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

**Considérant que** tel que prescrit à l'article 176,4 de la Loi sur les compétences municipales la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs suivants :

- *«Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;*
- *Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.»*

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire en date du 31 octobre 2019 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses du second semestre tel que prescrit à la Loi.

**DÉPÔT-INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES**

**4.3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2020**

**Considérant que** tel que prévu par l'article 357 de la loi sur les élections et référendums des municipalités, tout membre du conseil d'une municipalité doit mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis au Directeur général secrétaire-trésorier de la Municipalité.

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires reçus de tous les membres du conseil.

Document déposé :107-180

**181-20191104**

**4.4. PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023**

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**Considérant que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

- a) La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b) La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- c) La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d) La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- e) La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION ET  
DÉPÔT D'UN PROJET  
DE RÈGLEMENT**

**4.5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT AFIN DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 623 000\$ ET  
UN EMPRUNT DE 300 000\$ POUR LES TRAVAUX DE  
RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DES CARRIÈRES**

Monsieur Bruno Guilbault, conseiller, par la présente :

 donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 418-2019 décrétant un emprunt pour la reconstruction de la route des carrières;

 dépose le projet du règlement intitulé : Règlement numéro 418-2019 décrétant une dépense de 623 000\$ et un emprunt de 300 000\$ pour effectuer la reconstruction de la route des Carrières;

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**182-20191104**

**5.1. ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DU PUIT P-1- DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR 2020**

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Joachim désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que :

- a) Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- b) Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- c) La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**Adoptée**

**183-20191104**

**5.2. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES 2020-APPROBATION**

**Considérant que** l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

**Considérant que** le conseil municipal doit adopter le calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 se tiennent à 20h à l'hôtel de ville aux dates suivantes :

-  13 janvier
-  3 février
-  2 mars
-  6 avril
-  4 mai
-  1er juin
-  6 juillet

-  3 août
-  14 septembre
-  5 octobre
-  2 novembre
-  7 décembre

**Adoptée**

184-20191104

### 5.3. NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS 2020

**Considérant que** le conseil municipal désire procéder à la nomination des pro-maires pour l'année 2020;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que les membres du conseil municipal désignent les personnes suivantes à titre de pro-maires pour l'année 2020 :

| #SIÈGE | NOM DU CONSEILLER (ÈRE)   | MOIS                      |
|--------|---------------------------|---------------------------|
| 6      | M. Luc Bergeron           | janvier-février-mars      |
| 1      | M. Bruno Guilbault        | avril-mai-juin            |
| 2      | Mme Marie-Claude Bourbeau | juillet-août-septembre    |
| 3      | M. Mario Godbout          | octobre-novembre-décembre |

**Adoptée**

185-20191104

### 5.4. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX 2020

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que les membres du conseil municipal désignent les conseillers et conseillères suivants aux différents dossiers et à siéger sur les comités d'organismes le tout tel que représenté ci-dessous :

| CONSEILLERS (ÈRES)        | DOSSIERS ATTRIBUÉS   |
|---------------------------|--|
| M. Bruno Guilbault        | Travaux publics<br>Infrastructures et bâtiments municipaux<br>Service d'incendie<br>Déneigement<br>Régie de l'aréna<br>Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (substitut)                          |
| Mme Marie-Claude Bourbeau | Sports, loisirs et culture<br>La Grande Ferme<br>Bibliothèque<br>MADA et Politique Familiale<br>OBNL-Tour du Cap-Tourmente   |
| M. Mario Godbout          | Finances et ressources humaines<br>Sports, loisirs et culture<br>Communication<br>Publications, site Internet et bulletin municipal<br>Comité de vigilance du LET<br>MADA et Politique familiale |
| Mme Lucie Racine          | Sports, loisirs et culture<br>Régie de l'aréna (substitut)<br>Festival de l'Oie des Neiges<br>Comité consultatif d'urbanisme (CCU)   |
| M. Lawrence Cassista      | Sûreté du Québec   |

|                 |  |
|-----------------|--|
|                 | Plan de mesure d'urgence<br>PluMobile<br>Office municipal d'habitation (substitut)<br>Comité des maires MRC (substitut)  |
| M. Luc Bergeron | Finances et ressources humaines<br>Comité consultatif d'urbanisme (CCU)<br>Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)<br>Office municipal d'habitation<br>Société Canyon Ste-Anne<br>Comité de regroupement |

Adoptée

186-20191104

### 5.5. RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS-OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a réalisé un appel d'offres public sur SEAO afin de réaliser la réfection du centre des loisirs;

**Considérant que** les soumissions reçues sont les suivantes :

| SOUSSIONNAIRES                    | MONTANT(avec taxes) |
|-----------------------------------|---------------------|
| Levesque et Associés Construction | 258 650,00\$        |
| Les Entreprises Carco             | 263 046,70\$        |
| Construction Envergure inc.       | 269 000,00\$        |
| Construction Marc Bolduc          | 272 145,82\$        |
| Qualité Construction              | 284 614,86\$        |
| Construction N. Bossé             | 297 087,35\$        |
| Construction Citadelle            | 313 908,19\$        |

**Considérant qu'**une vérification de la conformité a été réalisée;

**Considérant que** le plus bas soumissionnaire est conforme;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) Que le devis ainsi que les plans font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récit;
- b) D'octroyer le contrat à Levesque et Associés Construction au montant de 258 650\$ taxes incluses.
- c) D'attribuer la dépense comme suit :
  - a. Tecq 2019-2023 : 187 559\$
  - b. Hydro-Québec (PMVI) : 33 770\$
  - c. Desjardins : 45 000\$
  - d. Toutes dépenses supplémentaires soient prises à même les surplus accumulés non affectés le cas échéant.

Adoptée

187-20191104

### 5.6. REPAS DES FÊTES-APPROBATION

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu de :

- a) Réserver la propriété appartenant à Chalets Montmorency situé au 26, chemin du Cap-Tourmente au coût de 530\$ pour le souper de Noël des employés et du conseil

municipal;

- b) Réserver Nomade, Chef à domicile pour le 13 décembre prochain au coût de 1655,64\$ taxes incluses;

**Adoptée**

## **6. URBANISME**

**188-20191104**

### **6.1. NOMINATION-CCU**

**Considérant que** démission de M. Maurice Rancourt au Comité de consultation d'urbanisme (CCU);

**Considérant** la proposition de Mme Stéphanie Létourneau, inspectrice en urbanisme;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de nommer M. Rodolphe Boivin à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée**

### **6.2. DEMANDE D'APPROBATION-PIIA**

**189-20191104**

#### **6.2.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-565-567, AVENUE ROYALE**

**Considérant que** le propriétaire souhaite procéder au remplacement d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 565 à 567, avenue Royale;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

**Considérant qu'il est proposé** de remplacer le garde-corps du balcon en façade à l'étage en remplaçant les planches de bois posées à l'horizontale par un garde-corps en bois peint en gris moyen avec petits barrotins en aluminium noir posés à la verticale ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 565-567, avenue Royale.

**Adoptée**

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

**190-20191104**

### **7.1. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE-ENTENTE INTERMUNICIPALE-SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE-DU-CAP-TOURMENTE**

**Considérant** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**Considérant que** ce règlement du ministère de la Sécurité publique oblige toutes les municipalités à se doter d'un plan de mesures d'urgence d'ici le 9 novembre 2019;

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente est une minuscule municipalité privée de moins d'un kilomètre carré dans laquelle vivent quelques résidants qui sont des employés du Séminaire de Québec;

**Considérant que** ladite Municipalité est enclavé dans la Municipalité de Saint-Joachim;

**Considérant que** le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim est disposé à inclure le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente dans la mise à jour de notre plan de sécurité civile;

**Considérant que** l'article 2 de la Loi sur la sécurité civile permis à une municipalité locale de déléguer sa compétence en matière de sécurité civile à une autre municipalité;

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) D'accepter la délégation de compétences en matière de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et de maintenant prendre en charge l'ensemble des éléments en lien avec la sécurité civile sur ces deux territoires;
- b) D'intégrer la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente à son plan de sécurité civile;
- c) D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à l'entente;
- d) De nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, membre du Comité de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Joachim.

**Adoptée**

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**191-20191104**

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 4 novembre 2019 à 20h36.

**Adoptée**

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et  
secrétaire-trésorière